

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 mars 2015
Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ**

19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 27/03/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2015
(accusé de réception du 26/03/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
Désignation des associations membres**

Suite au renouvellement du collège des élus lors des élections de mars 2014, la composition du collège des associations pour la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la ville de Quimper peut être déterminée pour la durée de la mandature.

Par délibération du 25 avril 2014, le conseil municipal a renouvelé la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) compétente pour les services de dimension communale, et plus particulièrement en matière de régie d'exploitation du cinéma art et essai et de la gestion du crématorium de Quimper.

La composition de la C.C.S.P.L. s'établit comme suit :

Titulaires :

*Isabelle LE BAL
Nicolas GONIDEC
Maëlig LE NAIR-DOARE
Nolwenn MACOUIN*

Suppléants :

*Jean-Pierre DOUCEN
Allain LE ROUX
Gwenaëlle GOUZIEN
Matthieu STERVINO.*

En outre, après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité des suffrages exprimés de reconduire les associations suivantes en tant que membres de la commission :

- CLCV (Confédération du Logement et du Cadre de Vie)
- UFC Que Choisir
- Association l'Eau et la Terre
- L'UQEA (Union des Quartiers d'Ergué-Armel)
- L'association Eaux et Rivières de Bretagne.

Monsieur Philippe CALVEZ a été désigné comme président de la C.C.S.P.L.

Compte tenu de la dissolution de certaines associations et afin de répondre au mieux aux préoccupations des services publics locaux délégués, il est proposé de procéder au renouvellement de ces associations, membres de la C.C.S.P.L.

Après une information par courrier aux membres de la commission, puis un appel à candidature par voie de presse, par le magazine municipal et sur le site internet de la ville de Quimper, les associations suivantes se sont portées candidates :

CLCV : Objet : Association de consommateurs venant en aide pour des demandes de logement, pour la résolution de litiges, pour la défense de l'environnement et l'accompagnement des familles pour la constitution de dossier de surendettement.

UFC Que choisir : Objet : Réaliser ou promouvoir toutes actions, études, recherches, essais, comparatifs de biens ou de services, soit à sa propre initiative, soit en collaboration avec d'autres associations ou organismes permettant aux consommateurs, usagers, contribuables les informations et éléments de jugements utiles et ce, dans le cadre d'une politique de totale indépendance.

UQEA (Union des Quartiers d'Ergué-Armel) : Objet : S'informer, informer, réfléchir et agir sur tous les problèmes concrets du cadre de vie.

Une nouvelle association s'est portée candidate :

Comité de jumelage Quimper – Ourense : Objet : Promouvoir les échanges entre les villes jumelles et connaître la culture espagnole.

L'association suivante, faisant déjà partie de la C.C.S.P.L., mais dont le siège social a été modifié et qui se trouve dorénavant extérieur à Quimper a renouvelé sa candidature :

Association l'Eau et la Terre : Objet : Reconquête de la qualité de l'eau. S'informer et informer pour trouver des solutions pour la préservation de la ressource en eau, pour la qualité de l'environnement et la qualité de la vie, tout en recherchant l'équilibre avec les activités économiques.

La C.C.S.P.L. doit être composée d'associations ayant un lien avec les compétences qui lui sont dévolues et en cohérence avec le périmètre du territoire au sein duquel les délégations de services publics interviennent. La composition doit en outre veiller à respecter la qualité juridique d'association.

Son siège étant situé en dehors du territoire de Quimper sa candidature n'est pas retenue.

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne dans la Commission Consultative des Services Public Locaux (C.C.S.P.L.), à l'unanimité des suffrages exprimés, les associations suivantes :

- CLCV (Confédération du Logement et du Cadre de Vie) ;
- Union locale UFC Que Choisir ;
- L'UQEA (Union des Quartiers d'Ergué-Armel) ;
- Le comité de jumelage Quimper-Ourense.

Le maire,

Ludovic JOLIVET